



## Procès-Verbal de la séance du 18 Juillet 2024

L'an 2024 et le 18 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy.

**Présents** : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, M. BOUCHER Christian, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. GARCIA MORA Juan Carlos, M. ROBERT Daniel, M. DESHAYES Ludovic, Mme LETHUILLIER-POTOT Clarisse, M. LAIGNIER Frédéric, Mme POULAIN Josée, Mme MANCEAU Isabelle

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme MURE RAVAUD Anne Marie à M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. LOQUET Bruno-Pierre à M. BOUCHER Christian

**Excusé(s)** : Mme VAVASSEUR Sophie, Mme BARROSO Corinne, Mme LEGER Elodie, Mme LOLLIVIER Céline, M. LACOUR Aurélien, M. BORGET Nicolas

### **Nombre de membres**

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 11
- Procurations : 2
- Votants : 13

**Date de la convocation** : 13/07/2024

**Date d'affichage** : 15/07/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MANCEAU Isabelle

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Tarification du transport scolaire 2024-2025

Le rajout de ce point est accepté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

1. ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE - 2024/07/18-001
2. TRAVAUX DE CREATION D'UN HALL MULTISPORTS A RAQUETTES STADE - 2024/07/18-002
3. TARIFICATION DU TRANSPORT SCOLAIRE 2024-2025 - 2024/07/18-003

---

### 1. ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

réf : 2024/07/18-001

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de remplacer le Piaggio immatriculé AM-880-LX (Date de 1ère mise en circulation 26/02/2010) d'un kilométrage au 31/01/2024 de 33 962 km. D'importantes réparations seraient à effectuer pour le remettre en état.

Monsieur le Maire propose donc de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule, neuf, de même type que le Piaggio car ses dimensions compactes sont idéales pour se déplacer en milieu urbain. Malheureusement très peu de concessionnaires vendent cette marque de camion.

Monsieur le Maire a réussi à contacter un garage, dans la région parisienne qui fournit ce véhicule. Un commercial s'est donc déplacé, en mairie, afin de présenter les nouveaux modèles PIAGGIO, en présence des agents des services techniques et de quelques conseillers.

Il présente les devis reçus à la suite de cette présentation :

- Porteur GLADIATOR EVO-EURO 6 équipé d'un tribenne, essence SP95 au prix de 24 943,80€ HT
- Porteur DFSK EC 31 version tribenne électrique, au prix de 41 962,05€ HT

**Un autre prestataire, Entreprise GUILLERY MOTOCULTURE** propose un véhicule utilitaire électrique de marque ISEKI. Ce commercial est venu nous présenter ce modèle afin de pouvoir l'essayer. Le budget pour ce véhicule est de 38 901,60€ TTC (50 000€ inscrits au Budget). Ce véhicule est éligible au bonus écologique de 3 000€ et à la prime à la conversion de 4 000€.

Après délibération, le conseil municipal **adopte à l'unanimité**, l'acquisition d'un véhicule en remplacement du PIAGGIO actuel **et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire les démarches d'acquisition de ce véhicule.**

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)**

Monsieur le Maire précise que le véhicule peut être livré avant la fin du mois d'août. Nous demanderons à l'entreprise DUFFAY d'y apposer le logo de la commune. Une borne avec prise normale sera installée à l'atelier. La batterie de ce véhicule à une autonomie de 60 kms et se recharge en 30 minutes, voire 1 heure. Cela pourra donc être effectué pendant la pause méridienne et/ou le soir.

### 2. TRAVAUX DE CREATION D'UN HALL MULTISPORTS A RAQUETTES STADE

réf : 2024/07/18-002

Dans le cadre des travaux de création d'un hall multisports à raquettes Impasse du Stade,

Monsieur le Maire donne connaissance du procès-verbal des réunions de la Commission d'Appel d'Offres réunies le 1er/07/2024 pour l'ouverture des plis et le 05/07/2024 pour la présentation du classement suite à l'analyse des offres et le 18/07/2024 présentation du classement après négociations.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé de retenir l'entreprise :

N° et désignation du lot	Montant H.T	Attributaire
Lot 1 Terrassement RD	192 500,00 €	SFA TP variante
Lot 2 Gros Œuvre - Dallage	108 869,56 €	Synergie
Lot 3 Charpente - Couverture - Bardage	132 746,93 €	Synergie
Lot 4 Electricité - Eclairage	27 564,38 €	LDE
Lot 5 Revêtement de sol	6 334,25 €	Synergie
Lot 6 Cours de tennis en terre battue artificielle	31 802,00 €	Synergie
Lot 7 Terrain de Padel	34 000,00 €	Synergie
Lot 8 Parcours sportif	15 640,00 €	Synergie variante
Lot 9 Clôtures	12 800,00 €	Synergie
Lot 10 Espaces verts	16 612,50 €	SFA TP
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>578 869,62 €</b>	
TVA 20,00 %	115 773,92 €	
<b>TOTAL T.T.C</b>	<b>694 643,54 €</b>	

Après délibération, le Conseil municipal entérine, à l'unanimité, le choix de l'entreprise

**A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)**

Frédéric LAIGNIER demande si la réfection de l'ancien terrain de tennis est prévue dans le devis. Non cela n'est pas prévu les travaux ne concernent que de la création d'un pôle multisport à raquettes, dans un emplacement différent.

Le parcours sportif sera composé de 7 équipements. La disposition sera à étudier.

### 3. **TARIFICATION DU TRANSPORT SCOLAIRE 2024-2025**

réf : 2024/07/18-003

La commune prend acte de la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux en date du 13 mai 2024, relative à la fixation de sa politique de tarification des transports scolaires à compter de la rentrée qui aura lieu en septembre 2024, à savoir :

- Collège/lycée (externe) : **210,00 €** sans prise en charge (198,00 € en 2023/2024, soit + 6,06%)

pour les élèves de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux fréquentant un établissement du territoire.

Sur cette base, le Maire propose au conseil municipal, eu égard à l'engagement antérieur de **la commune d'aide aux familles en matière de ramassage scolaire, de maintenir un effort consacré à la prise en charge de cette prestation.**

Il est proposé de fixer cette aide, pour chaque catégorie d'élèves transportés, en pourcentage du tarif adopté par la communauté d'agglomération :

- Collège : 37,69 %
- Lycée : 37,69 %.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Prend acte de la fixation d'aide aux familles en matière de ramassage scolaire aux montants indiqués ci-dessus. Ainsi, la charge restante due par la famille est de **130,85 €** par élève à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, rappelant que la commune prend en charge la différence par rapport au coût réel qui est de 210,00€ / soit 79,15€.

***A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)***

**Informations diverses :**

Monsieur le Maire informe que la couleur des huisseries de l'école maternelle a été choisie : la même couleur qu'à l'origine.

Nous avons dû faire le choix très rapidement car la personne est chargée de ces travaux souhaitait le faire entre 2 chantiers, c'est-à-dire maintenant. Cela durera environ 2 semaines. Frédéric LAIGNIER demande de bien vérifier si dans la classe de la directrice, le manque de mastic à une fenêtre a bien été comblé.

Séance levée à : 19 :30